

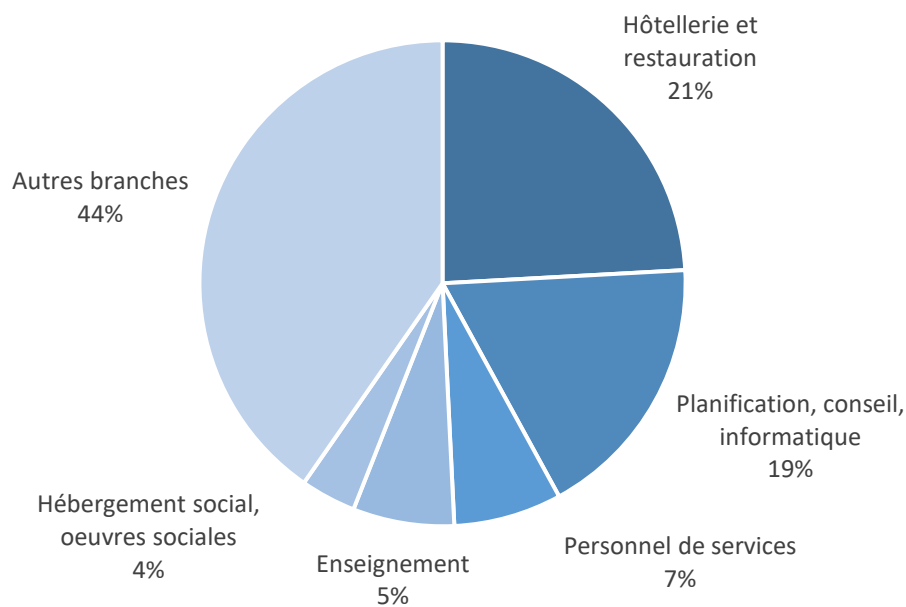


Statistiques hebdomadaires

Données sur l'emploi des bénéficiaires du statut de protection S

	Semaine 22	Semaine 23	diff.
Bénéficiaires du statut de protection S	65'610	65'795	+0.3%
dont exerçant un emploi	10'043	10'116	+0.7%
Proportion de personnes exerçant un emploi ¹	15.31%	15.38%	+0.4%
Personnes en âge de travailler (18-64)	39'978	40'117	+0.3%
Personnes actives occupées (18-64)	9'853	9'928	+0.8%
Taux d'emploi	24.65%	24.75%	+0.4%

Figure 1 : bénéficiaires du statut de protection S exerçant un emploi (branches les plus représentées²)



Source : SYMIC – état au 04.06.2024³

Les données se fondent sur les enregistrements effectués dans le SYMIC par les autorités cantonales compétentes. Une demande d'autorisation de travail ne peut être déposée qu'après réception de la lettre du SEM attestant que le statut de protection S a été accordé. Une autorisation de travail ne peut être enregistrée dans le SYMIC que si le permis S a été délivré. De ce fait, les autorisations de travail délivrées sont en réalité plus nombreuses que ce qui est indiqué ci-dessus.

¹ Proportion de personnes ayant un contrat de travail en cours à la date de référence parmi les bénéficiaires du statut de protection S (sans limite d'âge) ; le pourcentage indiqué n'est pas un taux d'emploi.

² Seules les cinq premières branches en proportion sont indiquées.

³ « Chiffres du jour », pouvant différer légèrement des valeurs enregistrées en fin de mois.